

Battery Jumpstart Assistance

If you have purchased a MotoMaster, MotoMaster OEPlus or MotoMaster Eliminator AGM automotive battery, you're automatically enrolled – there is no need to register or activate. All you need is your battery purchase receipt. Keep it in your vehicle so it's handy should you need it.



Need a boost?

1. For 24-hour service in Canada or the United States, call 1-800-444-4597.
2. Provide the battery model number and date of purchase (both shown on your purchase receipt) and we'll dispatch a service provider.
3. When the service vehicle arrives, show them your battery purchase receipt.

The Power Assist Program is limited to 3 jumpstart incidents over the coverage term – 3 years on MotoMaster series, 4 years on MotoMaster OEPlus series and 5 years on MotoMaster Eliminator AGM series batteries, from date of battery purchase.

Jumpstart assistance is strictly limited to the jumpstart of a defective battery. If towing or other services or repairs are necessary, we can dispatch a tow truck and tow your vehicle to the nearest Canadian Tire Service Centre. **Note:** the customer will be responsible for the payment of these services and repairs.

Repeated service calls for a battery which has been run down due to owner failure to turn off lights or other excessive electrical use will not be covered. No service will be provided in any instance when the battery will not start as a result of collision, vandalism, accident, or similar causes. Service will be provided only for 4-wheeled, on-road, motorized passenger vehicles, vans and light trucks that may be serviced with standard equipment and does not apply for batteries used in commercial applications.

The Power Assist Program is not transferable and is automatically cancelled in the event that the vehicle for which the battery was originally purchased is sold, leased or otherwise disposed of unless prescribed by law.

Power Assist Program is subject to change without notice.

MotoMaster batteries are made combining state-of-the-art engineering, computer-controlled manufacturing techniques and more than 250 quality control checks to ensure years of reliable performance.

All MotoMaster batteries are built to meet or exceed original equipment performance specifications and are backed by an industry-leading, nationwide warranty program.

MotoMaster batteries are available for a full range of vehicles including:

- Cars, trucks, SUVs
- Motorcycles, ATVs, UTVs, personal watercraft, snowmobiles
- Boats, RVs, golf carts
- Lawn and garden tractors
- Buses, transport trucks, farm and heavy equipment
- Renewable energy systems

Thank you for choosing MotoMaster batteries.



Available exclusively at Canadian Tire.

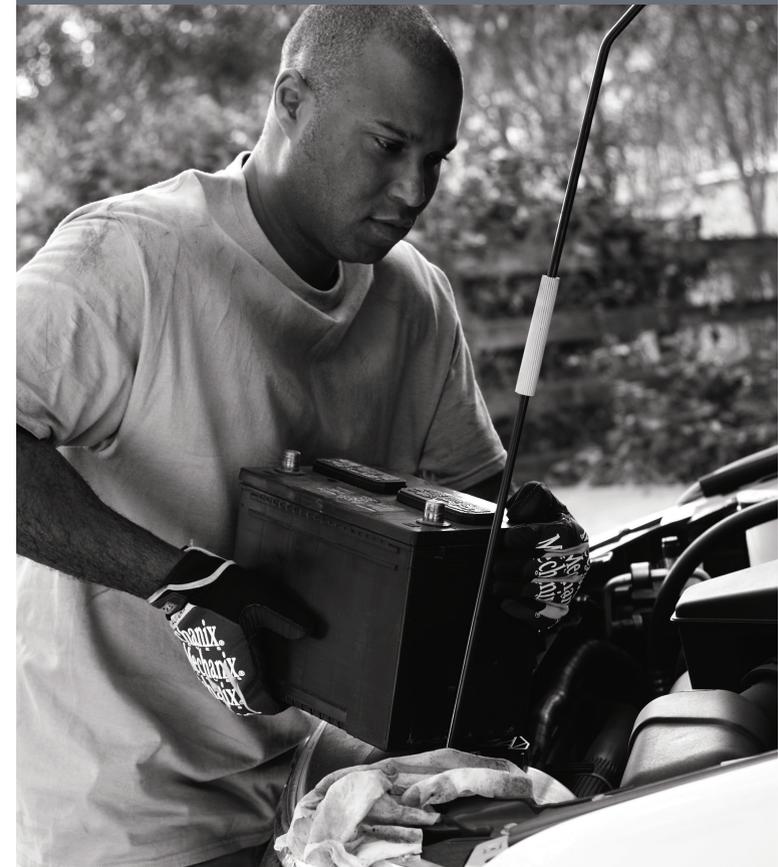


canadiantire.ca

096-3347 07/2019



BATTERY GUARANTEE TERMS & CONDITIONS



! Keep your purchase receipt safe. It is required for warranty.

Battery Limited Warranty

Original proof of purchase required for warranty claim.

MotoMaster Canada warrants to the original retail customer that if any new battery purchased from Canadian Tire fails within the warranty period and our testing proves that it will not accept or hold a charge due to defects in material or workmanship, the battery will be replaced free of charge with a battery of equal quality and size in exchange for the defective battery. The replacement battery provided under the warranty will be covered by the unexpired balance of the initial warranty term.

The warranty period for your specific battery can be found on the battery itself.

The limited warranty does **not** apply if:

- The original proof of purchase is not presented at the time of the warranty claim, or
- Battery serial number, identification and/or date code markings have been altered or removed, or
- Battery is used in an application for which it was not intended, or
- Battery container, cover or terminals are broken, or
- Battery had been opened (non-serviceable batteries only), or
- Battery has been damaged due to abuse or neglect, including but not limited to fire, wreckage, collision, explosion, freezing, overcharging, undercharging, sulphation, or addition of any chemical or solution other than water

From time to time, our battery warranty terms may change. However, provided the customer has his/her original proof of purchase, the warranty in effect at the time of the original purchase is to be used in making the adjustment.

The replacement of the battery specified herein including provision of the Power Assist Program services shall be the sole and exclusive remedy to which MotoMaster Canada, Canadian Tire Financial Services or the retailer are obligated and to which the original retail customer is entitled. Notwithstanding the generality



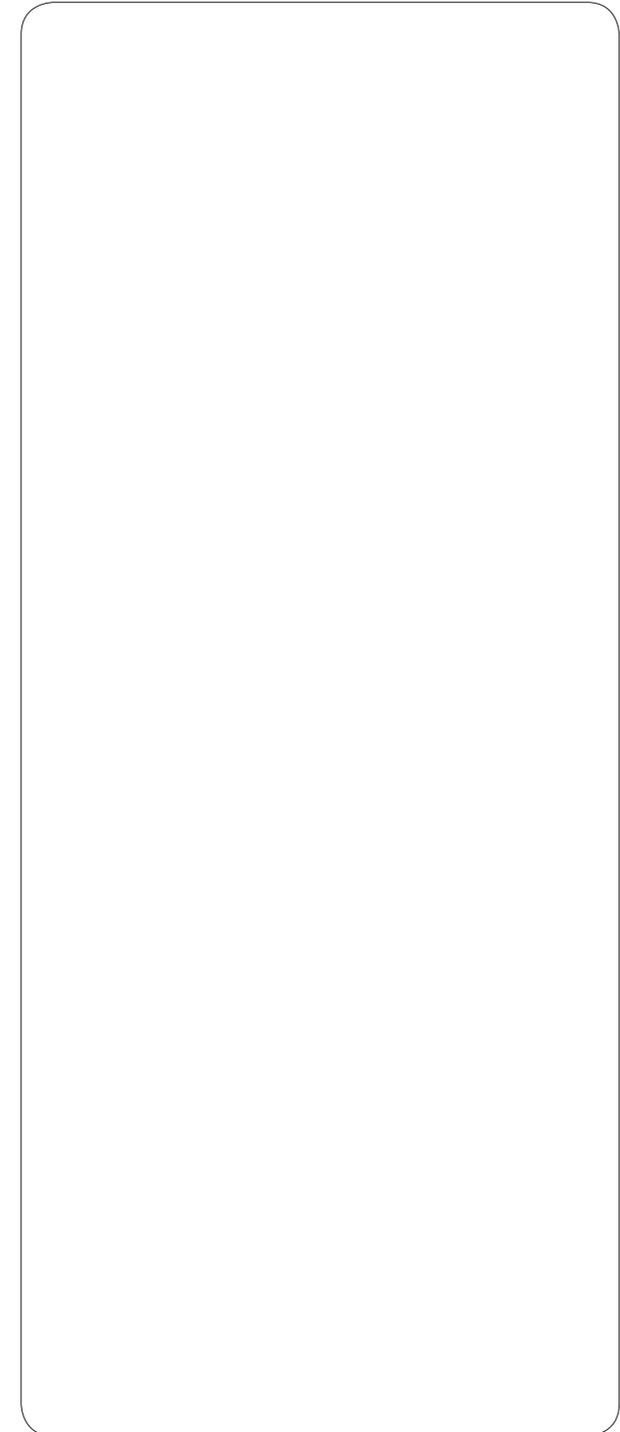
of the foregoing, the retailer shall not be liable for reimbursement of the original purchase price, cost of installation, loss of the use of the vehicle, loss of time, inconvenience, towing charges, rental of a replacement vehicle and any other special, incidental, consequential or punitive damages.

This limited warranty and the Power Assist Program are in lieu of any other warranties expressed or implied including the implied warranties of merchantability and fitness for a particular purpose.

Some provinces do not allow the exclusion of limitation of incidental or consequential damages or limitations on transferability so the above limitations may not apply to you. This warranty gives you specific legal rights and you may also have other rights that may vary from province to province.

This warranty is not transferable and is automatically cancelled in the event that the vehicle in which the MotoMaster battery has been installed is sold, leased or otherwise disposed of unless prescribed by law.

Cash register imprint here or attach receipt



Service Aide-démarrage

Si vous avez acheté une batterie automobile MotoMaster, MotoMaster OEPlus ou MotoMaster Eliminator AGM, vous êtes automatiquement inscrit - il n'est pas nécessaire de vous inscrire ou de faire une activation. Tout ce dont vous avez besoin est votre reçu de caisse de la batterie. Conservez-le dans votre véhicule pour l'avoir à portée de main lorsque vous en aurez besoin.



Vous avez besoin d'un démarrage-secours?

1. Pour accéder au service 24 heures sur 24 au Canada ou aux États-Unis, composez le 1 800 444-4597.
2. Indiquez le numéro de modèle et la date d'achat de la batterie (les deux sont indiqués sur votre reçu de caisse), et nous vous enverrons un fournisseur de services.
3. À l'arrivée du véhicule de service, présentez votre reçu de caisse de la batterie.

Le programme Aide-démarrage est limité à 3 démarrages-secours pendant la période de couverture - 3 ans pour une batterie MotoMaster, 4 ans pour une batterie MotoMaster OEPlus et 5 ans pour les batteries MotoMaster Eliminator AGM, à compter de la date d'achat de la batterie.

Les démarrages-secours sont strictement limités au démarrage d'une batterie défectueuse. Si un remorquage, une réparation ou tout autre service est requis, nous pouvons vous envoyer une dépanneuse pour remorquer votre véhicule jusqu'au centre-auto Canadian Tire le plus près. **Remarque** : le client est responsable des frais reliés à ces services et réparations.

Les demandes de service répétées pour une batterie qui a été déchargée en raison de la négligence du propriétaire du véhicule (phares laissés allumés ou autre utilisation excessive) ne sont pas couvertes par le programme. Aucun service de remorquage ne sera offert pour un véhicule qui ne démarre pas en raison d'une collision, d'un accident, d'un acte de vandalisme ou de toute autre cause similaire. Le service n'est offert que pour les véhicules de tourisme, fourgonnettes et camionnettes motorisés à quatre roues destinés à rouler sur la voie publique et qui peuvent être remorqués avec de l'équipement standard, et ne s'applique pas aux batteries utilisées dans des applications commerciales.

Le programme Aide-démarrage n'est pas transférable et est immédiatement annulé lorsque le véhicule pour lequel la batterie a été achetée à l'origine est vendu ou loué ou lorsque le propriétaire s'en départit, à moins que ce soit prévu par la loi.

Les modalités du programme Aide-démarrage peuvent être modifiées sans préavis.

Les batteries MotoMaster sont fabriquées en combinant une ingénierie de pointe, des techniques de fabrication commandées par ordinateur et plus de 250 contrôles de la qualité pour assurer des années de rendement fiable.

Toutes les batteries MotoMaster sont conçues pour satisfaire ou dépasser les spécifications de rendement de l'équipement d'origine et sont appuyées par un programme de garantie de pointe à l'échelle du pays.

Les batteries MotoMaster sont offertes pour une gamme complète de véhicules, y compris :

- voitures, camions, VUS
- motocyclettes, VTT, UTV, motomarines, motoneiges
- bateaux, VR, voiturettes de golf
- tracteurs de pelouse et de jardin
- autobus, camions de transport, équipements agricoles et lourds
- systèmes d'énergie renouvelable

Merci d'avoir choisi la batterie MotoMaster.



En exclusivité chez Canadian Tire.

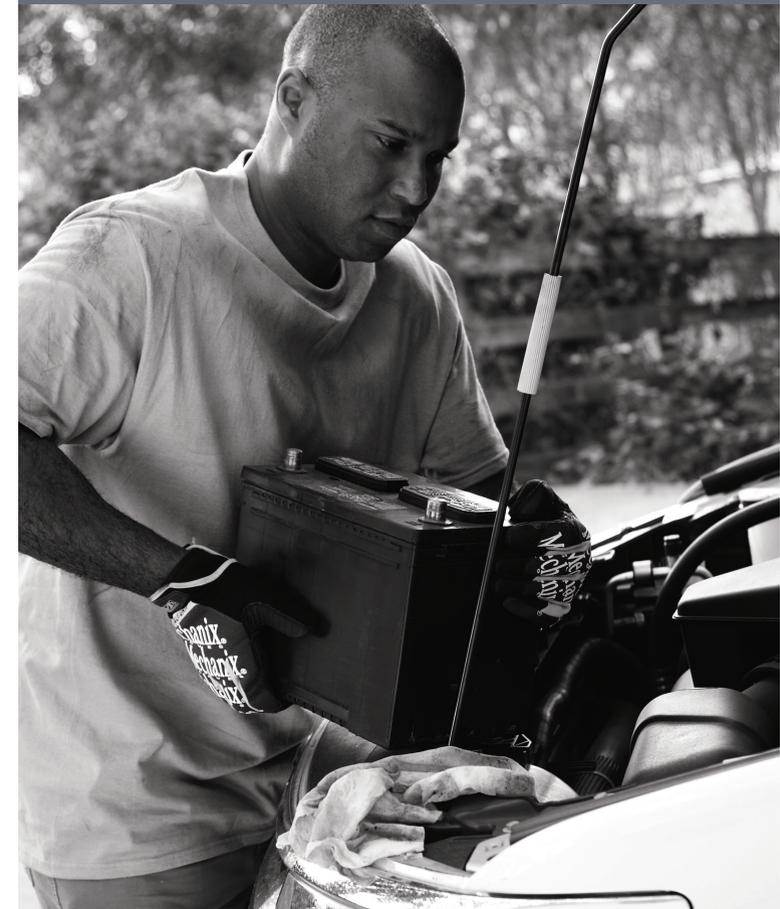


canadiantire.ca

096-3348 07/2019



GARANTIE DES BATTERIES MODALITÉS



! Conservez soigneusement votre reçu de caisse original.
■ Il est requis pour la garantie.

Garantie limitée des batteries

Preuve d'achat originale requise pour toute réclamation en vertu de la garantie.

MotoMaster Canada garantit à l'acheteur initial que si une batterie neuve achetée chez Canadian Tire fait défaut au cours de la période de garantie et que nos tests prouvent qu'elle ne peut accepter ou maintenir une charge en raison d'un défaut de fabrication ou de matériaux, la batterie défectueuse sera remplacée sans frais par une batterie de qualité et de format semblables. La batterie de recharge fournie en vertu de la garantie sera couverte par la portion restante de la période de garantie initiale.

La période de garantie pour votre batterie est indiquée sur la batterie.

La garantie limitée **ne** s'applique **pas** si :

- la preuve d'achat originale n'est pas présentée au moment de la réclamation en vertu de la garantie, ou
- le numéro de série, le code d'identification et/ou le code de date figurant sur la batterie ont été modifiés ou supprimés, ou
- la batterie est utilisée dans une application pour laquelle elle n'a pas été conçue, ou
- le boîtier, le couvercle et les bornes de la batterie sont endommagés, ou
- la batterie a été ouverte (batteries sans entretien seulement), ou
- la batterie a été endommagée en raison d'abus ou de négligence, y compris, mais sans s'y limiter, feu, saccage, collision, explosion, gel, surcharge, sous-charge, sulfatation ou ajout de tout produit chimique ou solution autre que l'eau.



Il se peut que les modalités de la garantie des batteries soient modifiées au fil du temps. Cependant, c'est la garantie en vigueur au moment de l'achat qui est honorée lors du règlement, pourvu que la preuve d'achat originale soit présentée.

La seule et unique obligation de MotoMaster Canada, des Services financiers Canadian Tire et du détaillant envers l'acheteur initial, y compris les modalités du programme Aide-démarrage,



est le remplacement de la batterie visée aux présentes. Malgré la portée générale de ce qui précède, le détaillant décline toute responsabilité en ce qui a trait au remboursement du prix d'achat initial, aux coûts d'installation, à la perte d'usage du véhicule, à toute perte de temps ou inconfort, aux frais de remorquage ou de location d'un véhicule de rechange, à tout autre dommage indirect et à tous dommages-intérêts exemplaires.

La présente garantie limitée et le programme Aide-démarrage remplacent toute autre garantie, explicite ou implicite, quant à la qualité marchande et à l'adaptation à un usage particulier.

Certaines provinces interdisent l'exclusion de limitations pour dommages indirects ou accessoires, ainsi que les restrictions concernant le transfert de la garantie. Il se peut que ces limitations ou restrictions ne s'appliquent pas à vous. La présente garantie vous donne des droits précis, et il est possible que vous ayez d'autres droits selon votre province de résidence.

La présente garantie n'est pas transférable et est immédiatement annulée lorsque le véhicule dans lequel la batterie MotoMaster a été installée est vendu ou loué ou lorsque le propriétaire s'en départit, à moins que ce soit prévu par la loi.

Poser l'empreinte de la caisse ici ou joindre le reçu

